



# LES AMIS DES SESSIONS D'HEBREU BIBLIQUE

> Association fondée en 1958 par le Père Jacques Maigret OMI <

Lire la Bible dans le texte original dans un milieu interconfessionnel et Découvrir l'Exégèse Juive

## 4 JOURS DE GREC BIBLIQUE à LA ROCHELLE BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU D'INSCRIPTION Juillet 2019

À REMPLIR ET À RETOURNER AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION  
- UN BULLETIN PAR PERSONNE -

Je soussigné(e) Nom et Prénom .....

- Déclare  Etre membre de l'association pour l'année en cours  
 Adhérer à l'association pour l'année en cours

Et m'inscris à la Session suivante :

- Session de grec biblique (niveau débutant) : .....

### Session du 2 juillet 9 h au 5 juillet 16 h 30 - 2019

Centre d'Etude de Théologie – Maison de la Parole JB Souzy  
33 rue Alfred Kastler  
17 000 La Rochelle

[ibsouzy@wanadoo.fr](mailto:ibsouzy@wanadoo.fr) – Tel : 05 46 44 77 13 (après-midi du lundi au vendredi)

Adresse : .....  
.....  
.....

Tél. .... Année de naissance : .....

E-mail : .....  
(Mail consulté régulièrement)

**ADHESION** (obligatoire pour participer aux activités proposées par l'association)

- Nouvel adhérent ..... 37 €
- Etudiant (dont les étudiants du CET La Rochelle . *Joindre la photocopie de la carte d'étudiant*), les pasteurs et les membres du clergé ... 27 €
- Deuxième adhésion au sein d'un couple..... 20 €

**FRAIS DE SESSION** (comprenant : frais enseignant, documents d'apprentissage, textes, locaux...)

Les frais de repas et de logement sont à la charge des participants.

- Du 2 au 5 juillet 2019 (24 heures de cours)..... 110 €

**Professeur :** Nathalie MARTIN-DERORE

**Programme :** Textes de l'Évangile selon St Jean

Il est conseillé d'apprendre l'alphabet grec avant cette session et d'apporter une Bible.

CE BULLETIN D'INSCRIPTION EST À IMPRIMER, À REMPLIR ET À RETOURNER AU SIEGE DE L'ASSOCIATION :

LES AMIS DE L'HEBREU BIBLIQUE

174, rue Championnet

75018 PARIS

Tel : 01 47 43 07 06

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi - de 10h00 à 17h00

Bulletin accompagné de 2 chèques \* correspondant :

- le 1<sup>er</sup> aux frais d'inscription
- le 2<sup>ème</sup> à la cotisation (si non versée en 2019)

\*Les chèques bancaires ou postaux sont à l'ordre de AHB.